



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 32
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers.ères présents.es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER

Référence

22.29.06.71

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession de terrains à NEXITY
- Délibération
complémentaire

Secrétaire de séance

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

Mme Patricia ANTOINE

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

Par délibération n° 22.14.03.18 du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR », située avenue Léon Jouhaux et s'étendant jusqu'à l'avenue Georges Pompidou, à DOLE, à NEXITY pour une programmation de logements seniors haut de gamme de 115 logements indépendants du T1 au T3 avec une offre de services « à la carte », et le choix entre une offre locative et une offre d'accession à la propriété.

Une petite partie des locaux (ancien réfectoire, local REXEL) abrite temporairement l'épicerie solidaire depuis quelques mois et ceci dans l'attente d'une solution de relogement aujourd'hui en voie d'être définie. Néanmoins, certains juristes considèrent qu'il s'agit là d'une circonstance de fait qui pourrait faire retenir la qualification de domanialité publique sur le bien à aliéner précité.

Aussi, afin de sécuriser la vente à intervenir telle qu'elle a été arrêtée le 14 mars 2022, à savoir les parcelles cadastrées section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou pour une superficie totale de 7551 m², il est proposé de rapporter la délibération prise à cette date avant de la reprendre à l'identique, étant préalablement précisé qu'il est prononcé en tant que de besoin le déclassement et la désaffectation du domaine public des biens précités temporairement occupés.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20220629-DCM22290671-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 21 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RAPPORTE** la délibération précitée du 14 mars 2022 portant sur la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » située avenue Léon Jouhaux et s'étendant jusqu'à l'avenue Georges Pompidou,
- **PRONONCE** en tant que de besoin le déclassement et la désaffectation du domaine public des biens précités faisant l'objet d'une affectation temporaire à une association exerçant une mission d'intérêt général,
- **APPROUVE**, ce déclassement et cette désaffectation étant prononcés, la cession à NEXITY, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, des parcelles cadastrées section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597, sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou à Dole, pour une superficie totale de 7551 m²,
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée au prix de 670 000 euros,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans les règles d'urbanisme en vigueur avant le 14 décembre 2022,
 - Signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 14 août 2023,
 - Étant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Débuter les travaux de construction au plus tard trois mois après la signature de l'acte authentique (situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'ouverture de chantier) et terminer le chantier (situation attestée par le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard 18 mois après la signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- NEXITY_2 Impasse Charmes d Asnieres_21000 DIJON
- Maître Claire-Lise LOCURCIO_98 avenue Jacques Duhamel_39100 DOLE

Fait à Dole, le 29 juin 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



Cession à NEXITY

